

# **MENJ - DAF A3**

n°9 Octobre 2024

Retrouvez toutes nos informations sur le portail MF<sup>2</sup> dans la rubrique Recherche > Gazette



### POINT DE SITUATION: MISE EN PRODUCTION DE LA 13

La version 13-V24.03.06 a été mise en production le 30 septembre 2024. Elle était imposée par l'éditeur CEGID pour garantir la maintenance d'OP@LE. Elle a toutefois engendré des lenteurs et des régressions sur vos environnements (Production / BAS et FM1).

Les équipes DAF/DNE, conscientes des impacts sur votre activité, sont pleinement mobilisées afin de rétablir la situation au plus vite. Un plan d'action a été mis en place : point quotidien avec l'intégrateur jusqu'à la résolution des anomalies (à travers l'installation régulière de correctifs). A date, plusieurs d'entre elles ont déjà été corrigées.

L'ensemble des dysfonctionnements constatés ainsi que leurs évolutions / résolutions sont repris sur le portail MF<sup>2</sup>. Nous vous invitons à vous y référer régulièrement.



### LES DEMANDES D'ÉVOLUTIONS... COMMENT ÇA FONCTIONNE?

### Les évolutions comment ça marche?

Outil encore récent, OP@LE bénéficie d'évolutions à intervalles réguliers.

Les demandes d'évolution sont à l'initiative :

- Des utilisateurs via le circuit classique d'assistance,
- Du groupe de travail « évolutions » auquel participent les organisations syndicales nationales,
- De l'équipe projet nationale : besoins non couverts, évolutions règlementaires.

Le bureau DAF A3 évalue la pertinence et la faisabilité des propositions.

Le groupe de travail « évolutions » permet de prioriser les demandes d'amélioration majeures.

Le schéma de la page suivante reprend chaque étape possible du traitement des demandes.

### Pourquoi je n'ai pas de réponse à mes demandes d'évolutions ?

Les tickets de demandes d'évolutions sont nombreux.

L'instruction du bureau DAF A3 permet :

- D'écarter les demandes ne respectant pas la règlementation,
- De s'assurer que la demande n'a pas déjà été prise en compte et de supprimer les doublons.

La clôture du ticket initial n'intervenant qu'après l'éventuelle mise en production de l'évolution, il est préférable de se reporter à la présentation des mises à jour d'OP@LE pour connaître le statut de votre demande.

### Quelles sont les priorités de traitement des évolutions ?

Au-delà des priorités techniques d'amélioration des performances de l'application sur lesquelles le travail se poursuit, l'accent est mis sur :

- Les corrections / améliorations des restitutions et de l'affichage (les noms qui n'apparaissent pas sur certaines éditions par exemple),
- Les évolutions permettant de simplifier l'outil (exemple du nouveau processus de gestion des régies dont la mise en production est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2025).

Depuis le début de l'année, 29 évolutions issues de demandes utilisateurs ont été mises en production et plus d'une trentaine sont déjà en cours de développement et seront disponibles dans les prochaines montées de versions de 2024 et début 2025.

### Ce processus évolue afin d'associer davantage les utilisateurs :

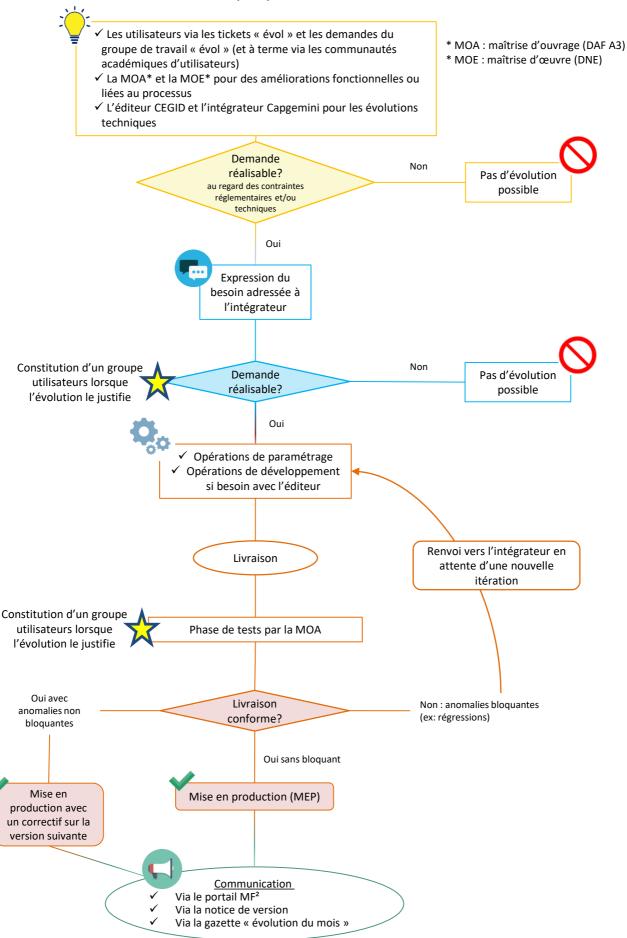
- Des communautés d'utilisateurs expérimentés seront créées dans les académies pour faire remonter les demandes d'évolutions prioritaires, sur la base des tickets de leurs académies ;
- Lorsque l'évolution le justifiera, le bureau DAF A3 animera des groupes d'utilisateurs au niveau de l'étude de faisabilité et des tests.

• • • • • • • • • • • • Bureau de la règlementation comptable et du conseil aux EPLE - DAF A3



## LES DEMANDES D'ÉVOLUTIONS... COMMENT ÇA FONCTIONNE?

#### Une demande d'évolution peut provenir de différentes sources :





### LES EVOLUTIONS DEPLOYEES EN PRODUCTION

La mise en production de la V2B-V24.03.2 fin juin, a apporté plusieurs correctifs et évolutions:

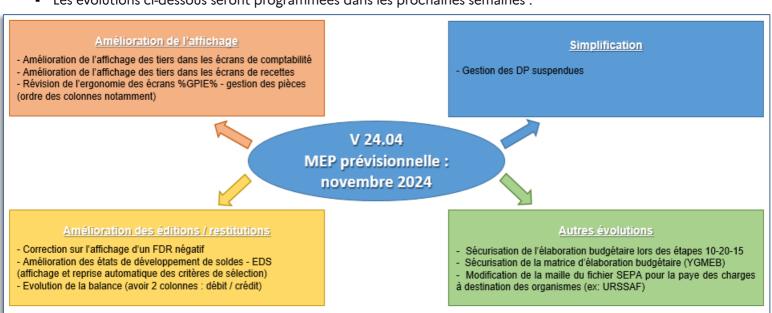
- Envoi par mail des bons de commandes (BDC) aux fournisseurs selon les modalités suivantes :
  - Les BDC en étape 200 sont récupérés via un nouvel écran YCCDAC6 (bon de commande à envoyer) disponible à partir de la console d'accueil du gestionnaire :
    - o Si le fournisseur dispose d'une adresse mail renseignée, il réceptionne le BDC par mail;
    - o Sinon, le gestionnaire réceptionne les BDC sur sa propre adresse mail, de façon similaire au fonctionnement des avis aux familles;
- Les supports M@gistère Dépenses Processus nominal de la dépense non stockée ont été mis à jour afin de tenir compte de cette évolution.
- L'écran YGFAA5 récupère l'ensemble des demandes de paiement (DP) à envoyer en validation à l'ordonnateur (étape 700) : celles provenant de CPP et celles saisies directement dans OP@LE (factures directes) ce qui n'était pas le cas dans les versions précédentes.
- Amélioration de l'affichage des tiers (visualisation des noms et prénoms) pour les écrans/restitutions suivantes :
  - Barre de recherche pour le pré-SAS des factures de CPP (YGTFBAC);
  - Bordereaux de virements ;
  - Bordereaux de prélèvements ;
  - États de développement de soldes.
- Ajout d'un contrôle pour sécuriser le rapprochement entre une DP et un engagement juridique (EJ) de 2 exercices distincts (contrôle sur la date comptable et non plus sur la date de réception de la facture).
- Amélioration de l'ergonomie de l'écran pour la saisie du fonds de roulement (FDR) avec la création d'une infobulle explicative.





### LES EVOLUTIONS PROGRAMMEES \*

Les évolutions ci-dessous seront programmées dans les prochaines semaines :

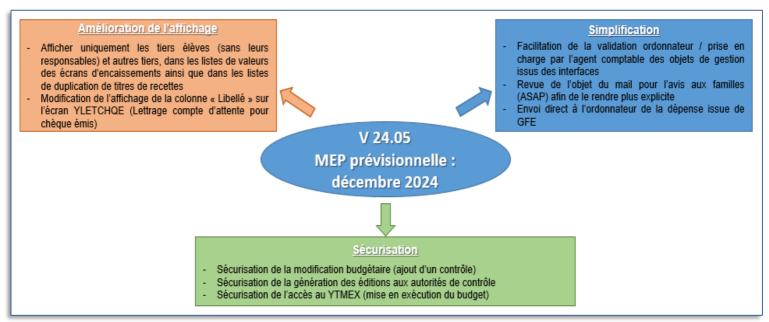


<sup>\*</sup> Ce calendrier prévisionnel est susceptible d'être ajusté



### LES EVOLUTIONS PROGRAMMEES \*

• Les évolutions ci-dessous seront en cours de développement avec une mise en production à fin 2024 :





### **LES EVOLUTIONS A L'ETUDE \***

Les travaux sont déjà programmés pour 2025 avec comme principaux chantiers attendus pour le début d'année :

- La refonte du module régie,
- La simplification de l'édition des pièces du compte financier,
- La poursuite de l'amélioration de l'ergonomie des écrans,
- L'amélioration de la clôture pour le module immobilisation,
- Ou encore, la simplification des écrans YCONSDEP (suivi des dépenses engagées) / YCONSREC (suivi des recettes).

D'autres évolutions seront à l'étude d'ici la fin d'année 2025 notamment l'édition des comptes financiers au format plat (format dématérialisé obligatoire pour l'intégration des COFI dans l'infocentre).

\* Ces calendriers prévisionnels sont susceptibles d'être ajustés.



### **A NOTER**

A compter du 14 octobre 2024, Fabien COLLET intègre le bureau de la DAF A3 en tant que chef de bureau, en remplacement de Sébastien JOUANNIC.

DAF A3 recrute! Des postes sont libres actuellement et figurent sur le site « choisir le service public » (anciennement PEP).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations:

- ✓ Pôle conduite du changement : mf2-utilisateurs.daf@education.gouv.fr
  - ✓ Pôle règlementation : reglementation.dafa3@education.gouv.fr
- ✓ Pôle maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information : moa-si.dafa3@education.gouv.fr